



## COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 2 avril 2009

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs B. Carpriau, président – échevin, Van Langenhove, bourgmestre, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten (jusqu'au point 2 y compris), échevins, Belgrado, Verhasselt, Mme Govaere-Laurent, Noltinx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Van Steenkiste, Mme Colier, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell, Mme Dewell, conseillers, et Mme J. Luykx, secrétaire

Excusé : M. Galluccio

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé A L'UNANIMITE par le Conseil.

### **SEANCE PUBLIQUE**

1. Création d'une crèche indépendante (décision de principe) : l'échevin Mme Van der Straeten commente ce point.  
Approuvée A L'UNANIMITE
2. Dossier : mission d'étude dédoublement Rue G.Gezele - Rodenbach – extension de la mission d'étude.  
Le président commente ce point.  
Extension de la mission d'étude du bureau d'études mesO.  
Budget à prévoir : 5.980 euros hors TVA ou 7.211,80 TVAC (par le biais des crédits transférés au budget 2008 - art. 877/733/60 service extraordinaire).  
Approuvée A L'UNANIMITE

Mme Van der Straeten quitte la séance.

3. Chauffe-eau solaire salle omnisports : approbation dépense supplémentaire.  
Le président commente ce point.

Dépense supplémentaire : 3.187,70 euros

Approuvée A L'UNANIMITE

Monsieur De Lille a déposé une question écrite à ce sujet. Le Président déclare qu'il soumettra cette question au Collège.

4. Travaux de peinture extérieurs bâtiments communaux. - Approbation des conditions du cahier des charges et du mode de passation.

- mode de passation : procédure négociée sans publicité.

Estimation du coût : 18.552,50 euros hors TVA, soit 22.448,53 euros TVA 21% incluse.

Approuvée A L'UNANIMITE

Le président déclare qu'il fera consulter les peintres wemmelois à la demande de Monsieur Belgrado.

5. Maintenance des autobus (marque Van Hool – 2 véhicules – année de construction 1990) : traitement anticorrosion ;

Estimation du coût : 6000 euros hors TVA, soit 7.260 euros TVAC.

Approuvée A L'UNANIMITE

6. Dossier : égouts Val Joli / Rue E. Van Elewijck / Rue Remeker : proposition / offre au propriétaire en vue de la vente de 2 parcelles de terrain agricole à hauteur du prolongement de la Rue E. Van Elewijck, à proximité de la Leestbeek, en vue de l'aménagement d'un bassin d'orage.

Le président commente ce point.

Approuvé A L'UNANIMITE

7. Salle omnisports Dijck – livraison et pose d'un canal d'évacuation de fumée en inox – chaudière de chauffage central :

Estimation du coût : 7.500 euros hors TVA.

Approuvée A L'UNANIMITE

8. Modification du règlement de la circulation complémentaire : emplacement de stationnement pour handicapés Avenue des Nerviens 18 : approuvée A L'UNANIMITE

9. Prise de connaissance suspension partielle de la décision du Conseil communal en matière du statut juridique: le président explique la suspension partielle.

Il est pris connaissance à l'unanimité de ce point de vue et le Conseil décide à l'unanimité d'adapter le statut juridique en fonction des remarques et de le soumettre pour approbation au prochain Conseil communal.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **1. Par M. Coomans de Brachène**

- 
- À sa question à l'échevin Vander Voorde concernant une évaluation de l'action « Wemmel Propre », ce dernier répond qu'environ 100 sacs (ce qui correspond à une contenance de 2 tonnes) ont été collectés et que 32 personnes étaient inscrites.

Il déclare qu'une demande sera adressée à OVAM en vue d'obtenir des subsides pour la prochaine action « Wemmel Propre » en septembre.

- La deuxième question de Monsieur Coomans de Brachène a trait à l'achat d'un défibrillateur.

Il signale que les médecins généralistes ont consulté le SAMU au sujet de l'emplacement indiqué.

Le SAMU propose de placer le défibrillateur sur le Markt.

Le dossier sera transmis au Collège des Echevins.

## **2. Par M. De Lille**

---

- Il affirme que selon le décret communal (articles 165 et 166), il doit être procédé au moins une fois par trimestre à un compte rendu au Conseil communal concernant la situation financière et constate que cela n'a pas encore été fait jusqu'à présent.  
Le président transmet la question officielle au receveur.

## **3. Par M. Belgrado**

---

Il évoque le vandalisme croissant dans le parc autour de la maison communale.  
Il propose de retirer les poteaux de la voie d'accès à hauteur du Kam de manière à ce que la police puisse plus facilement accéder au parc.

## **4. Par Mme Sarels**

---

Elle fait référence aux dispositions du nouveau décret communal concernant le dépôt de requêtes par les habitants et à la question parlementaire de Ch. Van Eycken ainsi qu'à la réponse du Ministre Marino Keulen (utilisation de la langue française dans le commentaire des requêtes).  
Le président répond que le Collège en a déjà pris acte.

## **5. Par M. Van Steenkiste**

---

- Question adressée à l'échevin Andries au sujet du règlement concernant le soutien logistique accordé aux associations :  
Le conseiller affirme qu'une majorité au sein du Conseil avait décidé d'élaborer un règlement journalier et avait délégué cette mission au Collège.  
L'échevin Andries répond qu'il n'est pas évident de réunir tout le monde chaque semaine, et indique que quelques assemblées ont déjà eu lieu et permis de discuter de 18 pages sur les 37.
- Question adressée à l'échevin Andries concernant une lettre en 2 langues émanant de la bibliothèque. Il semblerait que cette lettre ait aussi été envoyée à des membres extérieurs à la commune.  
L'échevin Andries répond qu'il va vérifier cet élément.  
Devant la position de l'échevin Andries selon laquelle il s'agit d'une initiative de la bibliothèque, le conseiller Van Steenkiste demande pourquoi ce courrier est envoyé par la commune, auquel cas les lettres doivent être signées au nom de la commune.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 22 avril 2009.

Wemmel, 3 avril 2009

Par ordonnance :

La secrétaire

(s) Mme J. LUYKX

Le Président

(s) M. B. CARPRIAU